



Congés payés imposé et payé comme des heures travaillées

Par **Fabre nicolas**, le **07/11/2008** à **22:31**

Bonjour,

Je suis agent de sécurité en cdi depuis le 16.04.08 a 151.67 h pour 1345.31 euros brut.

je viens de decouvrir aujourd' hui mon bulletin de paie d 'octobre et je m' aperçois que n 'ayant fais que 128 h réel ,ma societé privé me paie le nombre d 'heures manquantes comme si j'avais pris 4 jours de congés payés ?

1. est ce que c' est normal étant donné mon contrat stipulant le nombre d' heure et le salaire correspondant mensuel ?

2. j 'ai jamais demandé des jours de congés , ont ils le droit de m 'en imposé?

si NON

C 'est répréhensible de combien ?

Grand merci a vous d' avance

Par **Visiteur**, le **08/11/2008** à **08:02**

bonjour

1. pas normal

2. non

vous avez un contrat a 151.67 mensuel soit 1.820 heures annuelles (durée légale du travail). certains mois vous faites plus et d'autres moins d'heures, c'est la loi de la mensualisation.. votre salaire doit être identique tous les mois...

et les mois ou vous faites plus de 151.67 .. comment l'employeur vous rémunère t'il ?

Par **Fabre nicolas**, le **10/11/2008** à **18:36**

bonsoir carry merci de la réponse ,

je suis payé en heure supp quand je dépasse les 151.67 d 'ailleurs je suis toujours au dessus excepté au mois d 'octobre.

Peut etre le savez vous ,
je vais prendre un congé de paternité au mois de decembre et les trois premiers jours vont etre pris sur mes congés payés ?

j 'ai dis a mon patron que ce n'etait pas legal et il ma repondu que c 'était légal par rapport a la convention collective de prevention et de sécurité ?

Merci d 'avance a tous

Par **Visiteur**, le **10/11/2008** à **19:14**

bonsoir,

vous avez le numéro de votre convention (elle doit être inscrite sur la fiche de paye)

les heures sup se calculent à la semaine...
pour le congés paternité ... bizarre.. j'attend le numéro de votre convention pour vérifier....

a bientôt

ps ; c'est quoi un garçon ? ou une fille ?? j'ai une chance sur 2 : allez je dis garçon !!!!

Par **Fabre nicolas**, le **13/11/2008** à **22:38**

Bonsoir ,

Merci le patron s 'est excusé en disant que j' avais raison pour les congés paternité donc pas de probleme . Pour les congés payés sur mon bulletin de paie cela était une erreur.

Merci pour vos reponses

P.S GAGNE c'est un garçon